

c.2000

PAROLES FRANÇAISES

1^{er} Janvier—30 Avril 1943

DISCOURS ET MESSAGES DU GÉNÉRAL DE GAULLE

(1^{er} Janvier—30 Avril 1943)

- | | |
|------------|--|
| 2 Janvier | Déclaration sur l'Afrique du Nord |
| 13 Janvier | La conquête du Fezzan |
| 4 Février | La France aura le dernier mot |
| 9 Février | Déclarations à la presse |
| 25 Février | A la jeunesse de France |
| 12 Mars | La France attend |
| 15 Mars | Déclaration sur l'Afrique du Nord |
| 18 Mars | Message aux Musulmans |
| 26 Mars | L'Union nationale |
| 27 Mars | Message au Congrès International de
la Jeunesse |
| 29 Mars | Sur le Maréchal Foch |
| 19 Avril | A l'Amérique latine |
| 20 Avril | L'avenir de la France |

ANNEXES

Mémorandum du 23 Février

Note du 15 Avril

DÉCLARATION SUR L'AFRIQUE DU NORD

2 janvier 1943

La confusion intérieure ne cesse de s'accroître en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale françaises.

La raison de cette confusion est que l'autorité française n'y a point de base après l'écroulement de Vichy, puisque la grande force nationale d'ardeur, de cohérence et d'expérience que constitue la France Combattante, et qui a déjà remis dans la guerre et dans la République une grande partie de l'Empire, est écartée de ces territoires français.

Les conséquences de cette confusion sont : d'abord, une situation gênante dans le présent et dans l'avenir pour les opérations des Armées Alliées; ensuite, le fait que la France se trouve privée, au moment décisif, de cet atout puissant que serait l'union pour la guerre de son vaste Empire en liaison avec la résistance dans la Métropole; enfin, et peut-être surtout, la stupeur du peuple français, bouleversé dans sa misère par le sort étrange qui est fait à la partie de son Empire la plus récemment libérée.

Le remède à cette situation, c'est l'établissement en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale françaises, comme dans tous les autres territoires français d'Outre-Mer, d'un pouvoir central provisoire et élargi, ayant pour fondement l'union nationale, pour inspiration l'esprit de guerre et de libération, pour lois les lois de la République, jusqu'à ce que la nation ait fait connaître sa volonté. Telle est la tradition de la démocratie

française. C'est ainsi qu'en 1870, après la chute de l'Empire, les hommes de la Défense Nationale prirent provisoirement le pouvoir, au nom de la République, pour diriger l'effort de la nation dans la guerre.

Le 25 décembre, d'accord avec le Comité National et avec le Conseil de Défense de l'Empire, j'ai proposé au Général Giraud de me rencontrer immédiatement en territoire français pour étudier les moyens d'atteindre ce but. Je crois, en effet, que la situation de la France et la situation générale de la guerre ne permettent aucun retard.

LA CONQUÊTE DU FEZZAN

13 janvier 1943

Sur le front français de la Libye du Sud, les troupes françaises du Tchad, appuyées par l'aviation française, viennent en un mois de campagne, sur un terrain et sous un climat qui sont les plus durs du globe, d'achever pour la France la conquête du Fezzan italien. Ainsi, parties du centre de l'Afrique, ces troupes se trouvent-elles en mesure de participer aux chocs décisifs sur les rivages de la Méditerranée.

La France est et demeurera assez riche de gloire pour qu'en évoquant ces événements, nous nous gardions des dithyrambes. Pour exprimer ce que fut, militairement parlant, l'épopée du Général Leclerc et de ses compagnons, nous dirons simplement qu'elle constitue un exploit qui ne le cède en rien aux plus beaux de notre grande histoire.

Mais, peut-être, l'effort de ces bons soldats a-t-il quelque peu consolé la misère de la France. Oui,

les longues et dures épreuves d'une rigoureuse préparation sous le ciel équatorial, les mortelles fatigues des colonnes lancées dans les déserts de pierre ou de sable à mille kilomètres des bases, les vols épuisants des escadrilles, les combats sanglants contre les postes fortifiés, les troupes de manoeuvre et les avions de l'ennemi, tous, tous les hommes purs et forts qui en ont porté le poids, depuis leur jeune et glorieux général jusqu'au plus obscur soldat, en ont fait un humble don offert de toute leur ferveur à la douleur et à la fierté de la France.

Avec la victoire de nos troupes du Tchad, l'ennemi a vu s'élever, une fois de plus, cette flamme de la guerre française qu'il avait cru éteinte dans le désastre et la trahison, mais qui, pas un seul jour, ne cessa de brûler et de grandir sous le souffle de ceux qui ne désespéraient pas. C'est la même flamme, animée par le même souffle, qui a, peu à peu, embrasé des millions et des millions de Français et de Françaises, inspirés désormais par une seule ardeur, un seul dégoût, une seule fureur. C'est la même flamme, animée par le même souffle, qui maintenant porte au même combat nos braves troupes en Tunisie. C'est la même flamme, animée par le même souffle, qui s'élèvera quelque jour de toute la terre de France, en même temps que de tout le sol de l'Europe crucifiée, pour y consommer la vengeance nationale et le triomphe de la Patrie.

Le morceau du monde qui mène à nos côtés, avec tant de courage et au prix de tant de sacrifices, la grande guerre de libération, sans avoir connu cependant ni l'invasion, ni l'oppression, ni la misère, ni la faim, peut voir dans la victoire de nos

troupes du Tchad un des signes avant-coureurs de cette France nouvelle, de cette France dure et fière, qui se bâtit dans l'épreuve. Ce morceau du monde peut apercevoir l'abîme qui se creuse entre la nation transformée et la vieille façade convenue des chamarrures et des panaches. Ce morceau du monde peut comprendre qu'il serait absurde de chercher le cœur et l'âme de la France sous le système des croulantes hiérarchies et des sordides combinaisons. Ce morceau du monde peut sentir que la stricte justice et la simple sagesse commandent que soit ménagé l'honneur du grand peuple que nous sommes.

Mais les masses humaines qui luttent d'un bout à l'autre de la terre ont reconnu dans les soldats français du Tchad une partie de leur immense et fraternelle armée, dans le succès de ces soldats une modeste étape de la victoire commune, dans l'idéal de ces soldats un reflet de l'idéal qui rassemble aujourd'hui tous les hommes de bonne volonté. Car, si les Français n'ont à livrer qu'un seul combat pour une seule patrie, les Nations Unies ne peuvent faire qu'une seule guerre pour une seule cause.

LA FRANCE AURA LE DERNIER MOT

4 février 1943

Les récents discours de Berlin étalement aux yeux et aux oreilles du monde l'angoisse qui étreint l'ennemi. Ce recul entre la mer Blanche et le Caucase, ces corps d'armée encerclés, ces généraux qui capitulent, cette retraite ininterrompue depuis le Nil jusqu'au Mareth et depuis les confins du Tchad jusqu'au golfe de Gabès, voilà qui est, en effet, très inquiétant pour l'Allemagne et pour ses Alliés. Comment pourraient-ils maintenant imaginer la victoire ? Et quant aux serments des orateurs de Berlin, jurant que l'Allemagne ne capitulera jamais, l'expérience nous a appris que le courage du désespoir, noble expression littéraire, n'est pas une réalité guerrière.

Est-ce à dire que nos ennemis en soient là ? Certes, non ! La force et la ruse des dictatures ont encore assez de ressources pour balancer le destin. Une phase de la guerre commence dans laquelle l'ennemi va chercher son salut en s'efforçant à la fois de diviser ses adversaires et de contenir leurs armées. Dans le drame terrible de cette guerre, comme dans les grandes tragédies classiques, l'issue demeurera douteuse jusqu'à la scène du dénouement.

Ce dénouement, la France veut faire, pour le hâter, tout ce qui est en son pouvoir. En dépit de la situation terrible où l'ont jetée ce malheur qui s'appelle le désastre et ces crimes qui s'appellent la trahison et l'attentisme, et malgré toutes les tentatives de division et de confusion dont elle est tristement l'objet, elle déploie contre l'ennemi

un effort chaque jour grandissant. Elle le fait par le combat de ses forces de terre, de mer et de l'air, de celles qui ne cessèrent jamais la lutte, comme de celles qui la reprennent. Elle le fait par le combat de nos braves et bonnes phalanges organisées sur son territoire, en attendant qu'au bon moment l'insurrection générale le nettoie de l'envahisseur en déroute et des traîtres en déconfiture.

Pour la soutenir et la guider dans ses efforts, la nation a, devant les yeux, le but qu'elle entend atteindre. Elle a pu, durant la dernière guerre, sacrifier pour le compte des autres, tout autant que pour le sien, le meilleur de sa jeunesse et, ensuite, renoncer à la plupart des bénéfices de sa victoire dans ce qui lui était présenté comme l'intérêt commun. Elle a pu se voir, en mai 1940, à la fois découverte par un système militaire absurde et livrée presque avec ses seules forces à la ruée de l'ennemi. Elle a pu, après son désastre, et je crois bien non sans quelque mérite, se redresser dans la résistance, afin de rester fidèle à elle-même et à ses alliances. Elle a pu, sans que sa volonté fléchisse, subir dans son Empire des expédients surprenants. De tant d'épreuves et d'expériences, le peuple français a tiré certaines conclusions dont il ne se départira plus.

Pour ce qui le concerne lui-même, le peuple français entend se libérer, par le sang et par les armes, avec le concours d'alliés qu'il a naguère aidés, qu'il aide encore, à se couvrir. Il entend recouvrer à mesure toutes ses libertés ravies, soit par l'ennemi, soit par un régime odieux et usurpé. Il entend rebâtir sa maison nette et propre en

balayant tous les échafaudages de priviléges bien combinés et de pouvoirs artificiels, édifiés sur ses malheurs par les prébendiers du désastre.

Pour ce qui concerne les autres peuples, le peuple français les juge et les jugera exclusivement d'après deux criteriums : De quels efforts auront-ils été effectivement capables dans la lutte contre l'ennemi ? Comment auront-ils, dans notre immense détresse, ménagé la dignité, la souveraineté, l'indépendance de la France ?

C'est sur ces bases et sur ces bases seulement que le peuple français reconstruira l'édifice de sa grandeur et de ses amitiés.

Oui, c'est cette volonté de vaincre, et ce sont ces lucides jugements qui remplissent en ce moment l'esprit et le cœur de millions et de millions de Français et de Françaises dans leur misère et dans leur combat. Il en sortira une nation pure et dure ne prenant conseil que d'elle-même. Tous les outrages, chagrins, dégoûts, dont elle est abreuvée sans en être accablée, ne peuvent que la mieux tremper pour affronter son grand avenir. La France aura le dernier mot.

DÉCLARATIONS A LA PRESSE

9 février 1943

Le Général de Gaulle a reçu au Quartier Général de la France Combattante, le 9 février 1943, les représentants de la presse, et leur a parlé en ces termes :

“ Je voudrais vous dire combien je suis heureux de vous voir ici. C'est un plaisir qui ne m'arrive pas très souvent, car je crois que la dernière fois que nous nous sommes réunis, c'était au mois de mai de l'année dernière.

“ Cependant, il m'a semblé que, dans les circonstances actuelles, il y avait intérêt à ce que nous prenions contact. Il y a là évidemment un intérêt général. Il y a aussi un intérêt du moment ; les graves affaires actuellement en cours, et qui concernent la France, donnent lieu à beaucoup d'interprétations, qui, vous le savez bien, ne sont pas toujours très exactes, et même se trouvent être quelquefois un peu tendancieuses.

“ Notre service d'information s'est amusé à faire le total des nouvelles pas très exactes qui ont paru depuis le 8 novembre 1942 et il se trouve que ce total est le plus élevé depuis le début de cette guerre, qui, comme vous le savez, commence à Munich.

“ Plutôt que de faire de grandes déclarations préparées d'avance, je préfère vous laisser l'initiative de m'interroger, et je vous prie de me poser les questions qu'il vous conviendra de poser, auxquelles je répondrai dans toute la mesure du possible, et, je vous l'assure, très franchement.”

Le premier souci des journalistes fut de s'enquérir

s'ils pouvaient citer toutes les paroles du Général de Gaulle. A quoi le Général répondit : " Sans aucune espèce de doute."

Ensuite, les questions et les réponses se succéderent dans l'ordre suivant :

—*Pouvez-vous nous donner quelque idée des tâches immédiates qui attendent le général Catroux à son arrivée à Alger ?*

" Le général Catroux a été envoyé à Alger par le Comité National pour prendre un nouveau contact avec, d'une part, le général Giraud, et, d'autre part, les Français et les indigènes d'Afrique du Nord.

" Le général Catroux verra sur place les possibilités d'envoyer et de faire fonctionner, d'une manière satisfaisante, la liaison qui est nécessaire entre le Comité National et l'organisation qui existe en Afrique du Nord française.

" Voilà la mission du général Catroux pour le moment.

" Je profite de la circonstance pour dire, à titre d'exemple des nouvelles dont nous parlions tout à l'heure, qu'on a pu lire aujourd'hui, dans un certain nombre de feuilles publiques, que le général Catroux avait accepté un poste dans l'organisation actuelle de l'Afrique du Nord. Je suis bien convaincu que le bon sens général aura démenti lui-même cette fausse nouvelle."

—*Que pense le Général de la dernière déclaration du général Giraud annonçant qu'il assume la direction de toute l'Afrique française ?*

" Nous avons lu très attentivement au Comité National la déclaration récemment faite par le général Giraud et le décret qui a été publié, et qui

suit cette déclaration. L'opinion du Comité National est que, dans les dispositions qui sont prévues par cette déclaration, il y a certains points qui donnent un commencement de satisfaction aux buts de la France Combattante, et ce commencement de satisfaction est donné par le fait que, pour la première fois depuis trois mois, quelques mesures effectives de liberté sont prises dans ce malheureux pays. C'est une chose que nous saluons avec un commencement de satisfaction.

“ Pour ce qui concerne le fond des choses, c'est-à-dire l'organisation même de cette construction, nous pensons, comme nous l'avons toujours dit, qu'elle peut être épisodique, mais que, par définition même, par essence, elle ne peut être qu'artificielle. C'est qu'en effet les choses françaises, les organisations françaises, les pouvoirs français ont besoin d'une base, d'une base qui soit légitime. Je crois d'ailleurs que ce n'est pas spécial aux choses, aux organisations et aux pouvoirs français, cela existe dans tous les pays. Or, c'est un fait qu'il existe deux légitimités qu'il est possible d'invoquer pour ce qui concerne les choses françaises : l'une est un semblant de légitimité, c'est la base coupable et détestée de Vichy ; l'autre, c'est la République.

“ Nous avons cherché, dans la déclaration dont nous parlons et dans le décret qui l'a suivie, quelle est la base de cette construction. Nous n'avons pas pu la discerner. Est-ce Vichy ou est-ce la République ? ”

—Quand vous avez vu le général Giraud et que vous lui avez parlé de répudier Vichy et de revenir à la République, est-il exact que le général Giraud l'ait refusé dans le présent et pour l'avenir ? ”

“ La conversation que j'ai eue avec le général Giraud n'a pas, je le regrette d'ailleurs, été assez catégorique pour que ce point-là soit réellement élucidé, et je crois que, dans l'état d'esprit du peuple français actuellement, la libération qui est poursuivie par les masses françaises, en combattant par beaucoup de Français et en souffrant par presque tous, je crois que, dans l'esprit de l'immense majorité des Français, la libération signifie à la fois le fait de chasser l'ennemi du territoire et de rétablir la République. Je ne préjuge pas, naturellement, de la sorte de République qui sera rétablie. Cela est l'affaire du peuple français lui-même. Mais nous sommes tous convaincus, à la France Combattante, et presque tous les Français sont convaincus, que le régime républicain est le seul légitime, et je ne vois pas qu'il soit possible d'être d'accord actuellement avec la volonté et la dignité du peuple français, sinon sur la base catégorique des lois de la République.

“ Je crois, d'ailleurs, que l'exemple est illustré par la France Combattante elle-même. Vous n'ignorez pas que la France Combattante a pu, depuis l'armistice signé par Vichy, remettre dans la guerre une partie importante de l'Empire français. Dans cette partie de l'Empire français, la France Combattante a rétabli purement et simplement les lois de la République. Je ne crois pas que personne ait entendu parler d'un trouble sérieux dans l'Empire français qui est administré par la France Combattante, et il n'y a pas de comparaison entre cette situation et le grand trouble et la grande confusion qui règnent actuellement en Afrique du Nord française, parce que l'autorité n'y a pas de base.”

—Pourriez-vous nous dire sur quelle base vous pourriez parvenir à un accord avec le général Giraud ? ”

“ Ce que nous voulons, et ce que la France veut, ce n'est pas un accord entre deux généraux. Cela ne compte pas. On a souvent présenté, dans la presse internationale, dans les déclarations d'hommes publics internationaux, la grave affaire d'Afrique du Nord comme ayant tourné à la rivalité personnelle entre deux généraux. Je crois que c'est une mauvaise plaisanterie. La question est infiniment plus grave que cela. Il s'agit de l'union de l'Empire qui appartient à la France pour la libération de la France et pour les buts que la France a choisis.

“ Ces buts, je le répète, sont l'expulsion de l'ennemi du territoire, l'établissement des lois de la République et le triomphe de l'idéal pour lequel luttent ensemble toutes les Nations Unies, y compris la France. Ces buts sont ceux que la volonté de la nation s'est fixés depuis le 3 septembre 1939.

“ Je vous dirai très franchement qu'à mon avis, une des choses qui ont le plus compliqué cette affaire, c'est précisément le fait que la France Combattante a été tenue tout à fait à l'écart de sa conception, de sa préparation et de son exécution. Cela peut paraître assez surprenant, et je crois bien qu'en France, on en a été fort étonné. Je crois même qu'aujourd'hui, lorsque dans le monde un homme pense à la question de l'Afrique du Nord, il pense en même temps—n'est-ce pas ?—à la France Combattante. Et, cependant, cette grande force morale et même matérielle que

représente la France qui combat se trouve absente du terrain même où son action aurait pu s'exercer, et peut s'exercer de la façon la meilleure et la plus efficace, pour la France et pour les buts qui nous sont communs."

—Le Général voudrait-il expliquer sur quelles bases pourrait se réaliser l'union de l'Afrique du Nord française avec le reste de l'Empire français, puisqu'il considère qu'une telle union n'existe pas encore ?"

“ Je crois que, s'il était appliqué en Afrique du Nord comme dans le reste de l'Empire, purement et simplement, les lois de la République, et, en particulier, si les libertés y étaient restaurées, c'est-à-dire la liberté de la presse, la liberté personnelle, la liberté de réunion, la liberté d'opinion, il faudrait très peu de temps pour que ces libertés mêmes et l'opinion qui s'en dégagerait aient réalisé l'union.

“ Voilà ce dont je suis convaincu et ce dont toutes les informations que je reçois de l'Afrique du Nord m'ont depuis longtemps convaincu. Ne croyez-vous pas, à ce sujet, qu'au commencement du quatrième mois des opérations en Afrique du Nord, il pourrait paraître naturel que les Français qui ont servi la cause de la France et celle des Nations Unies puissent être mis enfin en liberté ? ”

—Est-ce que vous avez pu, mon Général, exposer votre programme devant le général Giraud, M. Churchill et le Président Roosevelt ? ”

“ Je n'ai pas manqué d'exposer, non pas mon programme, mais ces vérités qui me paraissent de bon sens, au général Giraud naturellement. J'ai eu l'occasion d'en parler au Président Roosevelt et je profite de cette occasion pour dire que j'ai

apprécié dans le Président Roosevelt un très grand homme d'État et un homme qui a le but le plus élevé dans cette guerre, et enfin j'ajoute, un homme qui est un peu un mystique, et je considère que c'est une grande qualité pour conduire la guerre d'idéals que nous menons.

“ Quant à M. Churchill, dont vous avez parlé, depuis deux ans et demi que nous faisons, côté à côté, une guerre qui n'est pas facile, je crois qu'il eût été inutile de développer devant lui ces choses qu'il connaissait.”

—*Est-ce que le Général voudrait nous dire quel projet d'union a été proposé par Giraud ou par quelqu'un d'autre à cette conférence ?*”

“ Je pense que l'entourage du général Giraud pensait alors qu'il conviendrait que la France Combattante se fondît avec le système actuellement organisé en Afrique du Nord.”

—*Il y a certains qui conseillent aux Français de laisser tomber leurs querelles politiques et qui, apparemment, considèrent que votre déclaration de principe, votre profession de foi républicaine appartient au domaine des luttes politiques. Est-ce que vous acceptez une pareille interprétation ?*”

“ Oui, je constate, en effet, qu'après la constitution en Afrique du Nord française, et dans les conditions que vous savez, d'une construction dont je suis bien obligé de dire qu'elle est une construction politique, on dit aux Français maintenant : “ Mais, voyons ! faites l'union. Ce système a été créé en dehors de vous. Acceptez-le, même tacitement, et faites l'union. Et, en tout cas, ne faites pas de politique.

“ Messieurs, est-ce qu'il y a un seul État dans le

monde aujourd'hui qui fasse la guerre pour le plaisir de faire la guerre ? Est-ce qu'il y a un seul État dans le monde qui fasse la guerre pour autre chose que pour une politique ? Pourquoi voulez-vous que le peuple français fasse la guerre, souffre de la guerre, combatte, autrement que pour une politique ? Quelle politique ? Celle que j'ai dite : la libération, c'est-à-dire la défaite de l'ennemi, la République et les buts communs aux Nations Unies."

—*Si les lois de la République étaient acceptées en Afrique du Nord, le Général verrait-il alors le moyen d'unir la France Combattante avec l'administration de l'Afrique du Nord ?*

“ Si les lois de la République sont appliquées, non seulement acceptées mais appliquées en Afrique du Nord, il reste simplement à les faire jouer. C'est ainsi par exemple que, pour l'Algérie, les Conseils Généraux d'Algérie ont qualité, d'après la loi de la République, pour décider, dans une situation telle que celle d'aujourd'hui, de l'administration générale de l'Algérie. C'est un premier point fort important.

“ Par la suite, à défaut d'avoir un Parlement, il est facile aujourd'hui d'organiser à Alger sur la base des lois de la République, non pas un Parlement puisque, hélas ! cela nous est impossible, mais un Conseil National Consultatif comprenant tout ce qu'il y a d'élus du peuple dans le monde, qui sont actuellement libres, les représentants des Conseils Généraux élus, les députés et sénateurs, les représentants des délégations financières élus, les représentants des intérêts économiques élus, les représentants des Français de l'étranger élus ;

cela est facile à organiser à Alger, à partir du moment où il a été accepté franchement que les lois et l'esprit de la République doivent être appliqués partout.

“ De ce Conseil National Consultatif peut sortir un organe, un pouvoir central provisoire, que j'ai moi-même proposé depuis le premier jour et que nous sommes tout prêts à établir sur ces bases.

“ Il y a un autre point de vue. L'autorité dans une démocratie provient du suffrage, ou tout au moins du consentement des gens qui sont soumis à cette autorité, et je ne crois pas que la construction d'Alger ait, en quoi que ce soit, tenu compte de l'approbation des gens qui ont été soumis à l'autorité des quatre ou cinq gouverneurs qui se sont réunis pour la dresser.

“ L'autorité du Comité National Français s'applique aux gens qui se sont ralliés à lui.”

—*Il y a un moment, quand je parlais d'un plan alternatif pour l'union, le Général a dit que la proposition a été faite de fondre cette organisation dans celle de l'Afrique du Nord. Pouvez-vous nous donner des détails sur la façon et la méthode que l'on se proposait de suivre pour réaliser cette union ?*”

“ Je préfère ne pas m'étendre sur ce point, parce qu'il est fort possible que les conversations que j'ai inaugurées à Casablanca avec le général Giraud soient poursuivies par la suite, et vous comprenez tous qu'il y aurait quelques inconvénients à publier actuellement ce qui fait l'essence de ces conversations qui doivent se poursuivre. C'est pourquoi je vous demande la permission de ne pas vous répondre.”

—*Il a été dit que l'on avait suggéré un triumvirat*

dans lequel la France Combattante et les partisans du général Giraud auraient chacun un représentant, outre un troisième membre élu par un autre parti.”

“ Je me permets de répéter qu'à notre point de vue, il ne s'agit pas d'un accord personnel entre deux généraux dans cette affaire. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus grave et de plus important qui est l'union de l'Empire, et l'union de l'Empire ne peut se faire sur la base d'un accord personnel entre deux généraux. Il faut quelque chose de beaucoup plus grand et de beaucoup plus étendu. Il faut que l'on soit d'accord sur la base même de cet accord. Il faut que l'on soit d'accord sur la légitimité de l'autorité à établir. Il faut que l'on soit d'accord sur, au minimum, l'idéal et sur les buts de la France en guerre, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, la libération au sens le plus large dont je vous ai parlé.

“ Ce n'est pas parce que l'on ferait un accord théorique entre deux personnes que l'on aurait réalisé l'union de l'Empire. C'est une conception de féodalité, cela ! Ce n'est pas une conception démocratique et nous ne voulons pas de conceptions fédéralistes ni féodales.”

—*Nous voulions demander si une telle proposition avait été faite.”*

“ A ce point de vue, je me permets de redire puisqu'il ne s'agit pas d'une question de principe, puisqu'il s'agit de conversations que nous avons eues, le général Giraud et moi-même, je me permets de dire que je préfère ne pas répondre sur ce détail parce que les conversations ne sont pas terminées.”

—*Le Général a déclaré tout à l'heure que le général Catroux est allé en Afrique du Nord pour discuter des*

possibilités d'établir une liaison ; est-ce à dire que cette possibilité n'est pas encore acquise ou bien que les modalités d'une liaison éventuelle n'ont pas encore été décidées ?

“ Le principe de la liaison a été adopté de part et d'autre. Nous le désirons également et ces liaisons seront établies. Il s'agit d'étudier maintenant comment ces liaisons vont fonctionner et les modalités de cette liaison, et c'est une des bases de la mission du général Catroux.”

—*Le Général voudrait-il bien nous donner quelque information récente sur le nombre des Français emprisonnés en Afrique du Nord pour leurs opinions anti-vichystes ?* ”

“ J'ai lu dans les dépêches d'Alger que la Commission qui s'occupe d'étudier cette question avait à examiner 15.000 dossiers. Je ne réponds pas de l'exactitude de ce chiffre. Je proposerais, si j'étais consulté, que l'examen de ces dossiers soit fait par le feu. C'est la meilleure manière d'en sortir.”

—*Le Général a-t-il d'autres précisions quant aux prisonniers des autres pays alliés, aux anti-Nazis de toutes nationalités arrêtés en France, et que l'on suppose être dans des camps de concentration au Maroc ?* ”

“ D'après nos renseignements, les sujets de gouvernements alliés ont été presque tous mis en liberté tout de suite, parce qu'il y avait probablement, de la part des autorités en cause, un certain intérêt à donner satisfaction à ces gouvernements.

“ Je crois qu'il y a eu une petite exception. Il s'agit des Espagnols qui ont naguère combattu dans la guerre civile espagnole. Mais, à part

ceux-là, qui ne sont, je crois, représentés par personne, les autres gouvernements ont obtenu la libération de leurs nationaux.

“ Restent seuls en prison les Français qui ont voulu faire la guerre dès la première heure aux côtés des Alliés, et un certain nombre d'Espagnols de la guerre civile.”

—*Est-il vrai que la presse française en Afrique du Nord est toujours censurée par les censeurs qui avaient été nommés par Vichy ?*”

“ Exactement. Actuellement, en Afrique du Nord, sauf le Gouverneur-Général de l'Algérie qui a été changé, les fonctionnaires qui étaient en place du temps du gouvernement de Vichy le sont toujours. Il y a cependant quelques exceptions, qui s'appliquent à des fonctionnaires gaullistes qui ont été incarcérés depuis l'arrivée des Alliés.”

—*M. le Général, est-ce que je peux demander : si un Conseil National Consultatif est créé à Alger, le Comité National Français se décidera-t-il à se dissoudre ?*”

“ S'il était possible d'établir partout les lois de la République, de constituer à Alger un Conseil National Consultatif très large qui donne vraiment la représentation de l'opinion française partout dans le monde où elle peut s'exprimer, il serait facile, je le répète, de tirer de l'expression de cette opinion un nouveau pouvoir central provisoire. Voilà ce que je peux dire.

“ Messieurs, il y a un dernier mot que je voudrais vous dire et ce mot sera un mot d'optimisme. Toute cette affaire d'Afrique du Nord, je le crois, a une grande importance non seulement au point de vue militaire mais au point de vue de l'opinion

publique partout, et cela s'explique très bien, puisque c'est une sorte de vérification de la façon dont les Nations Unies vont appliquer les buts pour lesquels elles se sont unies et pour lesquels elles font la guerre.

“ J'ajoute que ce qui s'est produit jusqu'à présent en Afrique du Nord française et toutes les histoires qui sont sorties de cette confusion, confusion inévitable dans les conditions où fut faite cette opération-là, je rappelle donc que toutes ces histoires donneraient à l'affaire un côté un peu tragi-comique, en feraient quelque chose comme une sorte de vaudeville où il y aurait en même temps un peu de sang. Je crois qu'au total, et peut-être est-ce votre impression, tout cela n'est pas très sérieux. Si c'était sérieux, ce serait très grave, mais ce n'est pas très sérieux, à condition qu'à partir de maintenant on veuille bien considérer comme essentiels : d'abord, la dignité de la France, et, en second lieu, le but, l'idéal pour lequel combattent toutes les Nations Unies.

“ En tous cas, quelles que soient les vicissitudes, tout le monde sait que la France continuera à combattre et développera son effort tant qu'elle pourra, et elle a pleinement confiance, je le sais, en France même, d'avoir ce qui lui revient dans cette affaire qui la concerne, c'est-à-dire : le dernier mot.”

A LA JEUNESSE DE FRANCE

25 février 1943

Je m'adresse aujourd'hui à la jeunesse de France. Ce n'est pas pour la plaindre. Elle ne l'accepterait pas.

Certes, c'est sur les jeunes Français que pèse le plus durement la souffrance du pays. Physiquement, c'est à eux surtout que manque tout ce dont notre peuple est en ce moment dépouillé. Sur dix garçons et filles de chez nous, neuf ne mangent pas à leur faim. Moralement, ils ressentent, plus cruellement encore que leurs aînés, ce qu'il y a d'humilié dans la condition des familles et dans le sort de la patrie. Quelle colère et quel dégoût inspirent à leurs âmes de vingt ans la présence de l'ennemi, le travail forcé, la répression et, pire encore, cette simulation dans laquelle on doit se retrancher pour vivre !

Et cependant, jeunes gens, jeunes filles de France, vous ne voulez pour rien au monde de cette pitié, de cette résignation dont les faibles tentent de vous bercer. Vous avez bien raison ! Laissez gémir les esclaves. Mais vous, vous êtes les fils et les filles d'une grande nation.

Sans doute quelques malheureux osent-ils parler de la décadence de la France. Sans doute une suite d'absurdités, de lâchetés et de trahisons commises par ceux-là même qui se prétendaient nos chefs ont-elles livré à l'envahisseur la totalité du territoire. Sans doute, aujourd'hui encore, l'union pour le combat et pour la liberté, rencontre-t-elle l'obstacle dressé par cette même sorte de gens pour qui le devoir se confond avec la

passion de garder en tous cas leurs places, par ces pitres du désastre, qui se démentent sans vergogne et retournent leur habit suivant que le vent souffle de l'Est ou de l'Occident, par ces pharisiens qui n'adorent que l'opportunité. Mais vous savez bien que l'écume qui flotte sur la nation sera tôt ou tard balayée. Il vous suffit de voir et d'écouter pour discerner les trésors de foi, de dévouement, de courage que le peuple français recèle en ses profondeurs. Vous êtes convaincus que, pour la France, l'avenir n'a qu'une seule issue qui s'appelle la libération et que, pour forcer la porte, il faut lutter sans relâche, sans délai, sans ménagement.

L'ennemi est là, avec sa force, sa police, sa propagande. Il est là qui souille notre sol, empoisonne notre atmosphère, déshonore nos maisons, outrage nos drapeaux. Il est là à demi-vaincu, s'efforçant de suppléer par l'oppression des populations sans armes aux victoires qui, désormais, lui manquent. Jeunesse de France, c'est le moment, ou jamais, de faire tout ce qui peut être fait pour nuire à l'envahisseur, en attendant de pouvoir le détruire. C'est à vous surtout qu'incombe ce dur et grand devoir de guerre. C'est vous que l'ennemi vise d'abord, lui qui en ce moment même veut vous mobiliser pour travailler à son profit. Faites tout pour lui échapper, et, si c'est impossible, pour le tromper, l'abîmer, le décevoir. Groupez-vous avec discipline dans les organisations de résistance qui sont la France combattante du dedans. Suivez les consignes. On ne fait rien de fort ni de grand qu'en se confondant avec les autres. L'honneur, aujourd'hui, c'est d'être une vague de la mer.

Jeunes gens, jeunes filles de France, courage !
Voici l'heure du plus grand effort. C'est à ce
prix que les chaînes tomberont, que le cachot
s'ouvrira, que le soleil va reparaître. C'est à ce
prix que vous retrouverez la joie d'être au monde,
l'ardeur de vivre et de donner la vie, le droit de
chanter et de rire, la fierté d'être libres dans un
pays glorieux et fraternel. Écoutez parler votre
coeur—il contient l'avenir de la France !

1747

Residence
de l'industrie

LA FRANCE ATTEND

12 mars 1943

La guerre atteint son paroxysme. La nation française que l'ennemi s'acharne à vider de sa substance par la déportation, le pillage, les fusillades, tâche de garder et d'organiser ses forces vives pour les suprêmes efforts de demain. C'est avec angoisse qu'elle interroge l'horizon d'où devraient venir les secours. C'est avec anxiété qu'elle regarde vers son Empire.

Oui, vers son Empire, qui contient assez de forces et de ressources pour assurer à la France—je dis bien à la France—dans le jeu terrible qui se joue, un atout capital, pourvu qu'il soit rassemblé et qu'il le soit pour les buts mêmes qui sont la foi et l'espérance de la patrie, je veux dire le combat et la liberté.

Et c'est pourquoi tant d'hommes qui, chez nous, se tordent les bras parce qu'ils n'ont pas d'armes pour en frapper l'ennemi, tant de femmes qui refoulent leurs larmes pour que l'ennemi ne puisse les voir pleurer, tant d'enfants qui ont faim et ne le disent pas afin de cacher à l'ennemi qu'ils sont souffrants et malheureux, se demandent comment il se fait que là-bas, par delà les mers, l'Empire ne s'unisse pas encore. Tous et toutes attendent, comme un espoir auquel ils ont droit, la nouvelle du rassemblement de ces vastes territoires dans le même esprit de lutte et de libération qui fait frissonner aujourd'hui la France entière dans ses chaînes.

Ah ! certes, la nation ne sait que trop bien quelles divisions ont été jetées par la propagande et les persécutions de Vichy entre les Français de

cette partie de l'Empire qui n'avait pu, jusqu'en novembre dernier, être soustraite au régime de la capitulation. La nation n'ignore pas davantage quelles suites ont pu laisser dans beaucoup d'âmes les combats imposés naguère par l'ennemi et par ses collaborateurs contre les alliés de la France. Mais la nation, en péril de mort, exige aujourd'hui que tout cela soit balayé. Elle exige que tous ses territoires aussi bien que tous ses enfants qui se sont affranchis de l'ennemi, ceux qui n'ont jamais cessé la lutte et ceux qui sont maintenant en mesure de la reprendre, s'assemblent pour combattre, comme elle-même est assemblée pour résister et pour espérer. La nation exige enfin que l'ensemble de cet effort soit concentré et dirigé par un organisme unique dans lequel elle puisse reconnaître sa volonté et sa dignité et dont elle sache n'avoir rien à craindre pour l'avenir de ses droits souverains.

La France Combattante, aujourd'hui comme hier, veut réaliser cette union. Ses chefs, aujourd'hui comme hier, sont prêts à en étudier entre Français objectivement et libéralement les bases et les modalités. Mais l'heure presse. La France attend.

DÉCLARATION SUR L'AFRIQUE DU NORD

15 mars 1943

Au sujet des déclarations faites à Alger par le général Giraud, le 14 mars, le général de Gaulle a dit :

“ Nous constatons avec satisfaction que ces déclarations marquent, à beaucoup d'égards, un grand progrès vers la doctrine de la France Combattante, telle qu'elle fut définie et soutenue depuis juin 1940, et telle qu'elle a été de nouveau exprimée

par le mémorandum du Comité National, le 23 février dernier. Les innombrables témoignages qui nous sont venus de France prouvent que cette doctrine est passionnément approuvée par l'immense majorité de la nation opprimée.

“ Le Comité National espère maintenant voir les déclarations du général Giraud s'appliquer rapidement dans les faits à Alger, à Casablanca et à Dakar.

“ En tout cas je répète aujourd’hui, comme nous l'avons maintes fois affirmé depuis le 25 décembre dernier, que nous sommes prêts à étudier sur place entre Français les conditions et les modalités de l’union effective de l’Empire, si impérieusement commandée par l'intérêt de la France et de la guerre.”

MESSAGE AUX MUSULMANS

18 mars 1943

“ Musulmans de l’Afrique du Nord Française : La Fête du Mouloûd se place cette année sous le signe de l’espérance.

Cette fête bénie ouvre la voie à l’union de tous les Français, sans distinction de races ni de religions. Dans cette marche à la victoire, les Musulmans de l’Afrique Française ont leur grand rôle à jouer. Leur constante et affectueuse fidélité est pour la France le plus sûr garant que les populations musulmanes de l’Afrique Française seront à la hauteur de leur devoir envers la Patrie, envers la grande France d’hier et de toujours.

Aujourd’hui, comme hier, nous sommes certains de la victoire de la France et de ses alliés.

Depuis novembre dernier, vous avez des raisons plus directes de certitude en cette victoire.

La France nouvelle qui en sortira sera digne des traditions de la France que vous connaissez et que vous aimez.

Elle saura à ce moment récompenser tous ceux de ses fils qui n'auront jamais désespéré de sa grandeur.

Au nom de la France Combattante, je forme les voeux les plus sincères que ce Mouloud béni vous apportera le bonheur, comme je suis convaincu qu'il apportera la Victoire à notre France traditionnellement unie à l'Islam."

L'UNION NATIONALE

26 mars 1943

La guerre aggrave chaque jour les épreuves de la France. Jamais, depuis plus de cinq siècles, la patrie n'a tant souffert, jamais non plus elle n'a tant espéré.

Nos malheurs ont eu, c'est entendu ! bien des causes lointaines ou immédiates. Ces causes sont souvent imputables aux Français ; parfois, elles le furent à d'autres. Plus tard, la justice, et plus tard encore, l'Histoire, auront à les éclaircir.

Mais aujourd'hui il faut se lever, il faut lutter, il faut vaincre. Rien ne compte excepté ceci : rassemblons-nous, ou bien à l'ennemi qui nous écrase, et au monde qui nous regarde, nous n'aurons plus à montrer que l'agonie d'une grande nation. Or, pour assurer son salut, la France a des moyens, des moyens qui appartiennent à elle-même et à elle seule : la résistance de son peuple et les ressources d'un vaste Empire.

Ah ! je le sais. Du drame atroce que nous traversons tous ensemble sont sorties, parmi les Français, des divisions passionnées et même parfois des heurts fraticides. Hélas ! une fois de plus nos malheurs dans la guerre étrangère se sont accompagnés de luttes intestines. La Guerre de Cent Ans, les guerres de Religion, les guerres de la Révolution, avaient, elles aussi, porté cette marque détestable. Mais l'unité nationale, dont ne se sépare pas l'unité impériale, est cette fois encore l'unique salut et la suprême loi.

Des Français, des territoires français ont pu faire que le combat n'a, depuis le 3 septembre 1939, jamais cessé pour la France. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait sans autre but que la victoire, la grandeur, la liberté de la patrie. Ils ont l'honneur d'être l'inspiration qui a ranimé le pays. Quand un jour seront connus les obstacles qu'il leur fallut surmonter, les difficultés qu'ils durent vaincre, les douleurs qu'ils eurent à souffrir, la nation dira s'ils furent dignes d'elle. Je jure en tous cas, oui, je jure qu'ils n'ont jamais rien cédé du patrimoine, ni de l'indépendance, ni de la dignité de la France.

D'autres Français, d'autres territoires français, ont recouvré à leur tour la possibilité de se dresser contre l'ennemi. Ces Français sont pareils aux autres, ces territoires, comme les autres, sont à la France et à elle seule.

Il y a d'Alger à Tananarive, de Dakar à Djibouti, de Nouméa à Fort-de-France, de quoi refaire une puissance française dure à l'ennemi et compacte devant l'étranger, en attendant que le peuple enchaîné puisse se lever à son tour.

J'irai très prochainement en Afrique du Nord. Au nom de tous ceux qui, dans notre peuple, ont publiquement ou secrètement attaché leur âme à la France Combattante, et pénétré des graves devoirs que cette confiance m'a imposés, j'y verrai, en Français, les autres Français, j'y verrai les populations indigènes qui, fidèlement, lièrent leur sort au nôtre. Tout d'abord, j'y verrai le Général Giraud, grand soldat et noble figure. Tous ensemble, loyalement, amicalement, nous chercherons et nous trouverons les moyens de faire en sorte que l'Empire français ne soit qu'un Empire, que la force française ne soit qu'une force, que la voix des Français qui luttent ne soit dans le monde qu'une voix, par-dessus tout que cet Empire, cette force et cette voix soient tels que le veut la nation.

Voici venue l'une des plus grandes heures de notre longue et dure Histoire. Qu'elle s'élève, la flamme des aïeux, qui toujours au bord des abîmes a ranimé notre race ! Qu'elle dévore ce qui peut rester de nos doutes et de nos rancœurs ! Qu'elle nous lie, les uns aux autres, encore une fois, pour le meilleur et pour le pire ! Le devoir, c'est l'union nationale, recours de nos suprêmes efforts, source de nos éternelles grandeurs !

MESSAGE AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE

27 mars 1943

“ Parce que cette guerre condamne le compromis, la lâcheté et l'égoïsme, la jeunesse peut s'y exprimer tout entière.

“ Courage, jeunes gens. Soyez forts. Soyez justes. Le monde met en vous son espoir.

“ Jeunes gens des Nations Unies, aujourd’hui luttons ensemble.

“ Demain, tous ensemble et chacun pour tous, nous aurons à construire.”

SUR LE MARÉCHAL FOCH

29 mars 1943

Dans la mort, le Maréchal Foch continue à servir à la fois la France et les nations dont elle fut l'alliée dans la dernière guerre et dont elle est l'alliée dans celle-ci.

Car il suffit d'évoquer la mémoire de celui qui eut l'insigne honneur d'être désigné par les gouvernements du parti de la liberté comme commandant en chef de leur armée, pour en tirer des leçons qui, précisément aujourd'hui, sont loin d'être inutiles.

Il me semble d'abord que la grande mémoire du Maréchal Foch nous rappelle aujourd'hui, au cœur même de cette guerre, une condition élémentaire du succès. Cette condition, c'est l'unité de l'effort. Sans doute, une telle unité peut-elle prendre des formes variées. Les circonstances ne permettent pas toujours de conjuguer l'action de toutes les forces d'une coalition en une seule et même bataille, comme Foch put le faire après les décisions de Doullens. Mais il reste qu'un plan commun en vue d'un but commun est la loi de la victoire.

A cet égard, qu'il me soit permis de dire, par comparaison, que le souvenir du Maréchal Foch, glorieuse expression du génie français, fait ressortir combien l'absence relative de la France, du fait

de l'invasion ennemie, est onéreuse aux Nations Unies. D'où la conclusion que le rétablissement de la France dans son indépendance, sa liberté et sa grandeur, est nécessaire à l'intérêt de tous et qu'en s'engageant à y contribuer les chefs des Nations Unies, tels Winston Churchill, Franklin Roosevelt, Joseph Staline, se montrent à la fois justes et sages.

Enfin, en rendant hommage au chef qui sut obtenir de tant de nations diverses la plus haute marque de confiance, nous ne pouvons manquer de réfléchir aux raisons profondes d'un privilège aussi exceptionnel. Sans doute, le rayonnement d'une personnalité puissante et d'une valeur technique admirable y eut-il sa large part. Mais il y eut là également l'effet du désintéressement, au sens le plus élevé du terme, de cet homme porté par les suffrages de tous à un grand rôle international.

Au moment où l'évolution générale, autant que les nécessités de la guerre et les perspectives futures de la paix, fait apparaître la nécessité d'une sorte de concentration du monde, il peut sembler qu'un tel exemple mérite d'être médité.

A L'AMÉRIQUE LATINE

19 avril 1943

Aucune partie du monde ne montre à la France qui souffre et qui combat une sympathie plus ardente que l'Amérique Latine. Aucun témoignage n'est plus précieux à la France, dans sa lutte et dans sa misère, que celui des peuples du grand continent latin.

Une si profonde communauté de sentiments vient d'abord d'une longue et chère parenté

d'idéal. Vos âmes et les nôtres boivent aux mêmes sources d'inspiration. La chrétienté, les Droits de l'Homme, le souci de sauvegarder l'individu au milieu de la société moderne, voilà de quoi, vous et nous, nous sommes moralement nourris.

Quant à nos esprits, une culture commune les apparaît étroitement. Intellectuellement parlant, un Latin d'Amérique est chez lui sur les terres françaises, un Français n'est aucunement dépayssé sur votre sol.

Enfin, il n'est point d'intérêts qui nous opposent ou même nous divisent. Bien au contraire, tout ce qui contribue à la grandeur et à la liberté des nations sud-américaines est favorable à mon pays. La réciproque est aussi vraie. Votre continent, comme l'Europe, ne peut trouver sa paix et son progrès que dans cet équilibre libéral de l'univers qui fut et qui demeure au prix de beaucoup de sang et de beaucoup de larmes, le but séculaire de la France.

Voilà pourquoi ce sursaut de la fierté, de l'indépendance, de la grandeur françaises, d'où la France combattante a surgi au moment du désastre et qui l'anime encore aujourd'hui, a trouvé chez les peuples de l'Amérique latine un écho exceptionnel. Ces peuples ont compris d'instinct que l'âme éternelle de la France s'exprimait par le courage et la vertu des nouveaux volontaires de la liberté qui repoussaient le joug de l'ennemi, faisaient confiance à la droiture de leurs alliés, et qui, par-dessus tout, voulaient que leur exemple et leur sacrifice entraînassent leur patrie vers la rénovation.

De fait, le miracle français s'est une fois de plus produit. Si, dans certaines terres de l'Empire,

longtemps et jalousement bloquées par les influences d'abandon, mais à présent délivrées par les armes alliées, le redressement peut paraître tardif, c'est un fait que la nation dans ses chaînes est tout entière dressée contre l'ennemi et son ordre nouveau. C'est un fait que la nation révoltée et martyrisée n'espère plus qu'à la victoire et à la démocratie. C'est un fait également qu'elle n'imagine l'avenir d'un système international qui, moralement, économiquement, socialement, permette aux peuples de bonne volonté de collaborer pour le bien de tous au lieu de s'absorber et de s'isoler chacun dans sa propre défense.

Pour un tel avenir, le seul qui puisse compenser les ravages effroyables que cette guerre, comme la précédente, aura entraînés parmi la race des hommes, l'Amérique latine lutte dès à présent. Parce qu'elle contribue par tant de moyens à l'immense combat pour un monde meilleur, j'affirme qu'elle n'a jamais été si chère à la France. Dans ce cadre humain et généreux vous et nous saurons faire valoir l'idéal qui nous assemble et la culture qui nous unit, tout comme nous aurons su les défendre dans la plus grande épreuve de l'Histoire.

L'AVENIR DE LA FRANCE

20 avril 1943

Dans la nuit de l'oppression, comme au grand jour des batailles, la France pense à son avenir.

Cette volonté de revivre et de reconstruire démontre la vitalité puissante de la nation. On dirait que chaque larme ajoutée à ses larmes, chaque combat joint à ses combats, ne font qu'

affermir sa conscience de ce qu'elle vaut et sa foi dans ses destinées. Malgré ses épreuves terribles, notre peuple se sait et se sent assez riche d'idées, d'expérience et de force pour rebâtir, comme il l'entend, l'édifice de son avenir.

Cet édifice sera neuf. Sur tous les champs de souffrance et de lutte où se reforge un peuple lucide et fraternel, la masse immense des Français a décidé qu'à peine reparu le soleil de la liberté, elle marchera par une route nouvelle vers des horizons nouveaux.

Certes, la nation qui ne connaît d'autre souverain qu'elle-même exige qu'à mesure de sa libération soient remises en vigueur les lois qu'elle s'est naguère données. Certes, la nation entend que sur chaque pouce délivré de ses terres soit balayée, sans aucun délai, cette caricature de fascisme dont Vichy l'a défigurée. Mais elle n'en a pas moins condamné l'impuissance politique, le déséquilibre social et l'affaissement moral qui paralyserent le système confondu avec son désastre.

En vérité, tandis qu'il lutte contre la tyrannie de l'ennemi et des serviteurs de l'ennemi, le peuple français n'a jamais, dans toute son Histoire, plus ardemment résolu d'être le maître chez lui.

Une démocratie réelle, où ni jeux de professionnels, ni marécages d'intrigants, ne troublent le fonctionnement de la représentation nationale, où, en même temps, le pouvoir, qui aura reçu du peuple la charge de le gouverner, dispose organiquement d'assez de force et de durée pour s'acquitter de ses devoirs d'une manière digne de la France : voilà, d'abord, ce qu'il veut se donner.

Un régime économique et social tel qu'aucun

monopole et aucune coalition ne puissent peser sur l'État, ni régir le sort des individus, où, par conséquent, les principales sources de la richesse commune soient, ou bien administrées, ou tout au moins contrôlées, par la nation, où chaque Français ait, à tout moment, la possibilité de travailler suivant ses aptitudes dans une condition susceptible d'assurer une existence digne à lui-même et à sa famille, où les libres groupements de travailleurs et de techniciens soient associés organiquement à la marche des entreprises, telle est la féconde réforme dont le pays renouvelé voudra consoler ses enfants.

Sur ces bases matérielles, enfin, notre peuple aspire désormais à une vie nationale élevée, où ce qui est bien et beau soit respecté, protégé, exalté, où la pensée, la science, les arts, les religions, les forces spirituelles, aient le rang que mérite leur noblesse, où les familles soient honorées, aidées, favorisées, en proportion du nombre des fils et des filles qu'elles ajoutent à la patrie.

Oui, c'est de cela que rêvent, sur tous leurs champs de souffrance et de lutte, les Français rassemblés dans la volonté de vaincre. Ils savent que, dans cette voie seulement, ils établiront solidement leur communauté nationale, et qu'ainsi leur sera reconnue la place de choix qui leur revient dans la communauté internationale. Dans une Europe qui reprendra sa marche suivant le rythme rapide et net de la technique moderne, dans un monde restreint par la vitesse, l'osmose des idées, l'ubiquité des intérêts, les Français pressentent à quel rôle éminent est appelé le génie de la France.

Pour animer et conduire demain cette nation

renouvelée, il faudra des cadres nouveaux. La faillite des corps qui se disaient dirigeants ne fut que trop claire et ruineuse. Tout ce qu'elle subit, la France ne l'aura pas subi pour reblanchir des sépulcres. C'est dans la résistance et c'est dans le combat qu'en ce moment se révèlent les hommes que notre peuple jugera dignes et capables de diriger ses activités. De ces jeunes hommes, vaillants, trempés par le danger et élevés au-dessus d'eux-mêmes par la confiance des autres, la patrie peut attendre demain le dévouement, l'initiative, le caractère, qu'ils prodiguent héroïquement pour la servir dans la guerre.

Les leçons de ses malheurs et bientôt, soyons-en sûrs, la fierté de sa victoire, auront bouleversé la France jusqu'aux entrailles. Mais c'est dans les terres profondément labourées que croissent les plus riches moissons. Souvent, dans notre Histoire, nos épreuves nous ont faits plus grands. Cette fois encore, nous saurons ranimer la flamme des aïeux, au lieu de pleurer sur leurs cendres.

“ C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source.”

ANNEXES

MÉMORANDUM DU 23 FÉVRIER

Voici le texte d'un Mémorandum adopté par le Comité National Français, le 23 février 1943, et qui a été remis au général Giraud à Alger quelques jours plus tard.

Au moment où va commencer à fonctionner sa mission en Afrique du Nord, le Comité National entend préciser ses intentions en ce qui concerne

l'union de l'Empire français et des forces françaises dans la guerre que la France mène, depuis le 3 septembre 1939, contre les puissances de l'Axe.

I

Le Comité National note d'abord avec satisfaction qu'au cours de leur entrevue d'Anfa, le Général de Gaulle et le général Giraud ont pu constater leur accord sur le but à atteindre : libération de la France et triomphe des libertés humaines par la défaite totale de l'ennemi.

Mais, pour que la France puisse tirer parti au point de vue national et au point de vue international de son effort de guerre et, un jour, de sa participation à la victoire des Nations Unies, il est nécessaire que soit réalisée l'unification de toutes ses forces combattantes et résistantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ce qui implique l'unité sur la base d'une même législation et la direction des efforts par un seul et même organisme.

Depuis le 18 juin 1940 et avant les événements créés par l'arrivée des forces alliées en Afrique du Nord, l'organisme unique de direction existait. Le Général de Gaulle et le Comité National ont effectivement conduit dans la guerre les forces françaises combattantes et résistantes, du dedans et du dehors, depuis la chute du dernier gouvernement de la République française. La procédure naturelle d'unification, pour ce qui concerne l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale françaises, serait leur incorporation dans la France Combattante et l'élargissement du Comité National à la mesure des conditions nouvelles. Le Comité National estime

que telle est la solution la plus efficace et la plus justifiée.

En fait, avec l'appui des Alliés, certaines forces françaises existant en Afrique du Nord sont rentrées dans la guerre, mais, en même temps, l'unité de l'effort français se trouve actuellement rompue. Le résultat est, en Afrique du Nord, une confusion qui fait obstacle à la participation cohérente de ce territoire dans la guerre, une inquiétude et un mécontentement indiscutables dans la nation française, et un certain trouble de l'opinion à l'intérieur des démocraties.

II

Le Comité National, préoccupé, non certes de rivalités de personnes qui ne doivent pas exister et qui n'existent pas, mais du rassemblement du peuple et de l'Empire français dans la guerre aux côtés de tous ses alliés et du triomphe des buts poursuivis par la nation française, est résolu à faire tous ses efforts pour remédier à cette situation fâcheuse et à rechercher tous les moyens d'obtenir l'unification. Pour y parvenir, certaines conditions sont indispensables.

(a) Tout d'abord, le soi-disant "armistice," conclu contre la volonté de la France par un pseudo-gouvernement qui a soulevé contre lui l'unanimité de la résistance française, doit être officiellement tenu en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale françaises comme nul et non avenu et comme n'engageant pas la nation. Cette vérité est à la base de l'effort national dans la guerre. Il suffit, mais il est nécessaire de l'admettre pour reconnaître que le devoir envers le pays exige, et a toujours

exigé, la lutte contre l'ennemi aux côtés de tous les alliés, et pour discerner l'impossibilité politique et morale de laisser, aux principaux postes de direction, des hommes qui ont pris une large responsabilité personnelle dans la capitulation et la collaboration avec l'ennemi.

(b) La Nation française lutte, en particulier, pour recouvrer chez elle, et pour contribuer à faire régner partout, les libertés humaines, c'est-à-dire les principes fondamentaux qui sont à la base de ses propres institutions, et que les Nations Unies s'efforcent de faire triompher dans le monde contre les principes du nazisme et du fascisme. Il en résulte que dans tous les territoires français, à mesure qu'ils sont libérés, ces libertés fondamentales doivent être restaurées. C'est le cas, en particulier, sous la seule réserve des restrictions imposées réellement par l'état de guerre, pour la liberté de pensée, pour la liberté de la presse, pour la liberté de réunion, pour la liberté d'association, pour la liberté syndicale, pour l'égalité de tous les citoyens devant la loi, pour la garantie contre tout arbitraire en matière de justice et de police. Ceci implique, évidemment, la libération immédiate de tous les citoyens détenus en violation de ces libertés et la dissolution des organismes d'inspiration fasciste, tels que la Légion des Combattants et ses annexes.

(c) Aussi longtemps que l'ennemi occupe une partie du territoire, et que plus d'un million de Français sont prisonniers, la poursuite de fins politiques et, notamment, le changement des institutions et lois fondamentales de la France, telles qu'elles existaient le 16 juin 1940, constituent une atteinte à

l'union des citoyens et à l'effort de guerre de la nation.

En conséquence, la transformation de la République en "État Français," et les mesures prétendues législatives, inspirées par l'idéologie nazie ou fasciste et imposées par un pouvoir usurpé, doivent être considérées comme nulles. La légalité républicaine doit être rétablie. Les institutions républicaines locales doivent être restaurées. Les modifications qui devront être apportées, sans doute, à nos institutions politiques ne pourront l'être que par le peuple français, dans le plein et libre exercice de sa souveraineté.

(d) Nul doute ne doit subsister quant à la volonté de toute autorité française de contribuer à assurer, dès la libération, la libre expression de la volonté populaire par l'élection, au suffrage universel, de la représentation nationale, laquelle aura seule qualité pour établir la constitution de la France, désigner son gouvernement, enfin juger les actes accomplis par tout organisme qui aura assuré la gestion provisoire des intérêts nationaux.

Il doit être précisé, en particulier, que nul accord avec une puissance étrangère ne pourra avoir de conséquences dépassant la période de guerre s'il n'est expressément ratifié par cette assemblée.

III

En attendant la libération totale du territoire et tout en proclamant qu'à l'heure actuelle nul organisme ne saurait, à aucun degré, se substituer à la souveraineté nationale, il sera utile, dès qu'aura été constitué un pouvoir central provisoire où les diverses opinions et activités seront représentées, de

créer auprès de ce pouvoir un conseil consultatif de la résistance française. Ce conseil pourrait être formé par exemple par des mandataires délégués par les organisations de résistance dans la métropole et les éléments combattants, par les membres du Parlement non symboliques de la capitulation et de la collaboration avec l'ennemi, par les corps élus des territoires libérés de l'Empire, par les groupements économiques, syndicaux, universitaires, existant dans l'Empire, et par les associations de citoyens français à l'étranger. Ce conseil aurait pour fonction de donner une expression à l'opinion des Français, pour autant qu'elle puisse se faire entendre dans les circonstances présentes.

IV

Telles sont les bases sur lesquelles le Comité National juge possible de réaliser l'union efficace de toutes les forces combattantes et résistantes. En tout état de cause, dans l'intérêt supérieur du pays, le Comité National estime nécessaire qu'une coopération, aussi large que possible, soit établie immédiatement avec l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale françaises pour la solution en commun de certains problèmes de guerre, pourvu que les intentions manifestées à Anfa aient reçu dans ces territoires un commencement d'exécution.

Ces problèmes sont de trois ordres :

(a) Dans le domaine militaire, il importe d'assurer la coopération des forces françaises de terre, de mer et de l'air, et l'utilisation de toutes les ressources humaines et matérielles de l'Empire. Il convient également de faire rentrer dans la guerre les forces

françaises disponibles, mais demeurées encore à l'écart.

(b) Dans le domaine diplomatique, il est indispensable de s'accorder pour faire valoir au dehors les intérêts généraux de la France, en adoptant une attitude commune en matière diplomatique, en unifiant la représentation française auprès des gouvernements étrangers et en représentant la France dans les réunions internationales ou interalliées.

(c) Il importe, enfin, que soient réglés en commun les problèmes concrets d'ordre financier, économique, sanitaire, de ravitaillement, de transport, d'échanges intellectuels et matériels, de coordination législative et administrative qui se posent actuellement pour tous les Français dans la lutte, et il faut étudier les problèmes pratiques intéressant la vie du peuple français, à mesure que l'ennemi sera chassé de la France et de l'Empire.

Le Comité National compte qu'en multipliant ses contacts et en pratiquant le travail en commun avec les populations de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale françaises, il contribuera à l'union prochaine de tous les Français engagés dans la guerre de libération, tout en faisant respecter les principes de l'indépendance nationale, de la souveraineté du peuple et de la légitimité république.

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL DE GAULLE

A la suite de l'important discours prononcé par le général Giraud, le 14 mars, à Alger, le Général de Gaulle a fait à Londres la déclaration suivante :

“ Nous constatons avec satisfaction que ces

déclarations marquent, à beaucoup d'égards, un grand progrès vers la doctrine de la France Combattante, telle qu'elle fut définie et soutenue depuis juin 1940, et telle qu'elle a été de nouveau exprimée par le mémorandum du Comité National, le 23 février dernier. Les innombrables témoignages qui nous sont venus de France prouvent que cette doctrine est passionnément approuvée par l'immense majorité de la nation opprimée.

“ Le Comité National espère maintenant voir les déclarations du général Giraud s'appliquer rapidement dans les faits à Alger, à Casablanca et à Dakar.

“ En tout cas, je répète aujourd’hui, comme nous l'avons maintes fois affirmé depuis le 25 décembre dernier, que nous sommes prêts à étudier sur place entre Français les conditions et les modalités de l'union effective de l'Empire, si impérieusement commandée par l'intérêt de la France et de la guerre.” (Londres, le 15 mars 1943)

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS

Au cours de la séance qu'il a tenue le 16 mars, sous la présidence du Général de Gaulle, le Comité National a pris connaissance des plus récents rapports et informations qui lui sont parvenus d'Afrique du Nord française, ainsi que des déclarations qui viennent d'y être faites, en particulier du discours prononcé, le 14 mars, par le Général Giraud.

D'autre part, le Général de Gaulle a maintenant reçu officiellement le message adressé le 15 mars par le Général Giraud au Général Catroux, pour

être transmis au Chef de la France Combattante. Le Général de Gaulle a fait à ce message une amicale réponse.

Il apparaît au Comité National que l'union de l'Empire et le déploiement de son effort de guerre, en liaison avec l'ensemble de la résistance française et dans des conditions conformes à la volonté et à la dignité nationales, sont désormais en bonne voie.

Étant donnée l'heureuse évolution commencée en Afrique du Nord, on peut prévoir que le Général de Gaulle se rendra prochainement à Alger.
Londres, le 17 mars 1943.

NOTE DU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS

15 avril 1943

Le Comité National s'est réuni le 15 avril 1943. La séance a été consacrée à l'examen des négociations avec le général Giraud. A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié :

“ Le Comité National s'est réuni le 15 avril sous la présidence du Général de Gaulle.

“ Le Comité a arrêté le texte d'une note relative au mémorandum que le général Giraud lui a fait remettre, par le général Catroux, en réponse au mémorandum du 23 février du Comité National.

“ Le Comité a constaté avec satisfaction que l'accord pouvait maintenant se réaliser sur certains principes essentiels, tandis que plusieurs points importants restent à éclaircir.

“ Le général Catroux, chef de la mission de la France Combattante en Afrique du Nord, retournera à Alger incessamment.

“ L'unité de l'Empire dans la guerre étant une

nécessité nationale impérieuse et urgente, le Comité National persiste à considérer comme nécessaire que le Général de Gaulle ait la possibilité de se rendre à Alger, accompagné de plusieurs Commissaires nationaux. Le Comité National est plus que jamais convaincu que l'unité de l'Empire doit se réaliser au plus vite et conformément aux principes qui ont guidé, dans la guerre, l'action de la France Combattante depuis le 18 juin 1940."

Voici le texte de la note adoptée par le Comité National au cours de cette séance :

"Le Comité National, après avoir pris connaissance du Mémorandum que le général Giraud lui a fait parvenir en réponse à son propre Mémorandum du 23 février, constate avec satisfaction que l'accord existe sur certains points essentiels.

Le général Giraud admet, en effet, que l'armistice est nul et non avenu ; il reconnaît que l'exercice de la souveraineté française a été suspendu par la constitution d'un gouvernement soumis à la tutelle de l'ennemi et qu'en conséquence la législation de Vichy doit être abolie ; il proclame l'invalidité de tout serment d'allégeance à un homme ; il affirme, enfin, que le pouvoir central à reformer hors du territoire, ne peut être que le serviteur du peuple français à qui il remettra ses pouvoirs au jour de la libération, afin que la nation se prononce librement sur son sort.

Le général Giraud souhaite que la guerre soit poursuivie en étroite collaboration avec tous les Alliés, que le pouvoir central à reformer représente vis-à-vis de l'étranger les intérêts permanents de la nation, fasse reconnaître à la France le statut d'une puissance alliée, administre les territoires coloniaux

et métropolitains libérés et y exerce la souveraineté française dans sa plénitude, tout en y accordant aux armées alliées les droits et facilités nécessaires à la poursuite de la guerre commune.

Ce sont là les principes mêmes qui, depuis le 18 juin 1940, ont servi de bases immuables à l'action de direction exercée dans l'effort de guerre français par le général de Gaulle et le Comité National, et qu'ils n'ont cessé d'appliquer.

En ce qui concerne l'application de ces principes, telle qu'elle est envisagée par le général Giraud, le Comité National, certain d'être d'accord avec le sentiment général de la nation, s'est arrêté aux observations ci-après :

(1) L'abolition de la législation de Vichy doit être intégrale et nulle situation acquise ne saurait faire obstacle au redressement moral exigé par le peuple de France ; les groupements inspirés des idéologies totalitaires, telle la Légion des Combattants, doivent être immédiatement et réellement dissous. D'autre part, le fait que le prétendu armistice est nul et non avenu implique, en particulier, que les principaux postes de direction ne soient pas confiés à des hommes qui ont pris une responsabilité personnelle dans la capitulation et la collaboration avec l'ennemi.

(2) Au moment de la libération, l'administration départementale ne saurait être désignée par l'autorité militaire. Une telle disposition serait, en effet, contraire aux lois et ne serait pas acceptée par la population française organisée dans la résistance, qui connaît les situations locales et dont le sentiment ne saurait être négligé. L'autorité préfectorale ou de police doit procéder, non point

du commandement en chef de l'armée, mais du pouvoir central.

(3) Le pouvoir central devant exercer la souveraineté française dans les territoires libérés, représenter vis-à-vis de l'étranger les intérêts permanents de la nation et diriger l'effort de guerre total de la France, en unifiant toutes les forces combattantes et résistantes à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, n'agit pas seulement au nom de et pour l'Empire, mais au nom de et pour la nation entière. Il doit donc jouer, en fait et comme par intérim, le rôle de l'organe gouvernemental. Une distinction complète doit exister entre le pouvoir central et les organes administratifs d'exécution, tels que gouverneurs, résidents, etc. Ceux-ci sont subordonnés au pouvoir central et agissent d'après ses instructions. Ils ne sauraient donc en faire partie ès qualités. Ils relèvent de ce pouvoir par l'intermédiaire des départements ministériels, dont ils dépendent normalement sous le régime républicain.

Toutefois, un Conseil Consultatif de l'Empire, composé des résidents et gouverneurs et de personnalités compétentes, aurait à fournir des avis sur les problèmes généraux intéressant la vie, l'administration et la défense de l'Empire.

(4) D'autre part, le commandant-en-chef effectif ou les commandants-en-chef effectifs des armées doivent être subordonnés au pouvoir central et ne sauraient y participer. Cumuler les fonctions de commandant-en-chef effectif et de membre du pouvoir central serait contraire à la constitution, ainsi qu'à la loi de 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, aussi bien qu'à la

tradition séculaire de l'État Français, à la seule exception de la période consulaire et impériale. Un tel régime serait certainement désavoué par le peuple français, surtout après l'expérience qu'il vient de faire du pouvoir personnel civil et militaire imposé par Vichy.

(5) Le Comité National est enfin convaincu de la nécessité d'éviter les abus du pouvoir. Un conseil de contentieux doit avoir à statuer sur la légalité des décrets et décisions administratives, suivant la procédure de l'excès de pouvoir ; un conseil national consultatif doit être par ailleurs établi, comme le Comité National l'a indiqué dans son Mémorandum du 23 février, afin de fournir une expression à l'opinion des Français pour autant qu'ils puissent s'exprimer dans les circonstances actuelles.

(6) En résumé, le Comité National, conformément à l'esprit des institutions françaises, estime que doit être reformé un pouvoir central provisoire comprenant les départements ministériels essentiels qui constituent traditionnellement l'organe gouvernemental français ; les chefs de ces départements auraient, en fait et comme par intérim, les attributions individuelles et collectives exercées normalement par les ministres.

Quant au choix et aux attributions des personnes dans le cadre ci-dessus, cette question devra être discutée et réglée sur le sol français et entre Français. Le Comité National, depuis le 25 décembre 1942, considère comme nécessaire que son Président et plusieurs de ses membres aient la possibilité de se rendre à Alger."

DISCOURS ET MESSAGES DU
GÉNÉRAL DE GAULLE

Oxford University Press



LES CAMPAGNES DU FEZZAN

par

Le Capitaine Paul Moynet

Publications de la France Combattante



LA NAZIFICATION DE LA FRANCE DE VICHY

par Pierre Tissier

OPINION EN FRANCE APRÈS L'ARMISTICE

par Georges Boris

L'AFRIQUE FRANÇAISE LIBRE

par André Laguerre

Brochures de la France Combattante

Oxford University Press



L'AUTRE BATAILLE DE FRANCE

par

Jacques Lorraine

Oxford University Press



Residentia
de Tschammler

Residentia
de Tschammler